

Nos références : COM035192 du 09/05/2022

Compte client : 05900944

Vos références : CDE DEV0181361-1 - PELLENC SA

Adresse de livraison

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier

 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Adresse de facturation

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier

 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Votre contact : DWI DW Pro interne

E-mail :

Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Nous déménageons à compter du mardi 19 avril ! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 69094 du 11/05/2022</u>					
SAMSUNG QE65T	Moniteur 65" - QET - LCD/LED - 3840x2160 - 300 cd/m2 - VESA 400x300 - HP 2X10W - 16/7 - 22.2 Kg -Tizen 4.0,MagicINFO Lite (Eco-participation unitaire HT : 2,08) N° Série : 0C2NHNGT300033	1	811,00	811,00	1
DWPRO CHORUS	Chorus - Meuble colonne, simple écran > 32'' - Avec tablette caméra (avec roulettes ou patins, à préciser à la commande).	1	552,30	552,30	1
YEALINK UVC40-BYOD	UVC40-BYOD - Barre vidéo USB tout-en-un N° Série : 806607D077000828	1	550,92	550,92	1
GOULOTTE	FORFAIT GOULOTTE BLANCHE	1	25,00	25,00	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR	1	296,00	296,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	17,50	1

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Eco-participation HT	Total HT	2 254,80 €
1	20,00	2 254,80	450,96	2,08	Total TVA	450,96 €

Conditions de règlement :	Echéance : 30/06/2022	Domiciliation DWPRO : SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34	Total TTC	2 705,76 €
Virement à 45 jours fin de mois			Devise : EUR	Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)